



*Parrainer  
un enfant*

DE L'ORPHELINAT  
SITUÉ À MALAZA  
ANTANANARIVO

AïNA   
ENFANCE & Avenir

[ainaenfance.org](http://ainaenfance.org)

# Chère Marraine, Cher Parrain,

**Vous voici aujourd'hui au seuil d'une belle aventure humaine : parrainer un enfant de l'orphelinat de l'association Aïna, Enfance & Avenir, situé à Malaza à 12 km de Antananarivo.**

*Ce geste solidaire que vous vous apprêtez à faire va vous engager dans une relation humaine extraordinaire.*

Au-delà de l'apport financier que vous allez apporter ; ce lien va l'aider à grandir dans la sérénité, et vous permettre de partager son quotidien pour le rendre plus léger.

Ce guide du parrainage a été créé pour vous faire part de nos valeurs, pour répondre à vos premières interrogations et pour vous accompagner dans votre nouveau rôle de marraine ou de parrain.

**Nous vous remercions de le lire attentivement.**

Inspirez-vous de ses idées et découvrez, page après page, comment vous pouvez aider votre filleul(e) à se construire un nouvel avenir concrètement.



**SE  
CONSTRUIRE  
UN NOUVEL  
AVENIR**



**CRÉER  
DU LIEN  
AVEC VOTRE  
FILLEUL(E)**

## Notre engagement

**L'association a besoin de 25 000 euros par mois pour gérer ses 3 structures, 300 bénéficiaires et 90 employés.**

Votre parrainage va permettre à l'association de garantir la pérennité de nos actions et pour subvenir à l'éducation de nos enfants. Notre engagement est d'utiliser vos parrainages dans cette seule optique.

Dès réception du premier versement de votre parrainage, vous recevrez la fiche de présentation de votre filleul(e).

*Pour créer le lien parrain - filleul, nous vous enverrons son « carnet de vie » 3 fois par an.* Vous y trouverez ses résultats scolaires et des photos qui vous permettront de découvrir son quotidien. Nous nous engageons à transmettre vos courriers et cadeaux à votre filleul(e).

Quatre à cinq fois par an vous recevrez notre newsletter : L'Arbre à Palabres. Chaque année, vous recevrez le reçu fiscal qui vous permettra de renseigner votre déclaration d'imposition sur le revenu.

### RAPPEL

Nous vous rappelons qu'après défiscalisation votre parrainage de 25 euros vous revient à 6,25 euros par mois. Votre parrainage est déductible à hauteur de 75 %. Le montant de votre don est à déclarer dans la case « Dons à des associations venant en aide aux personnes en difficulté » (Case 7 UD) dans votre déclaration d'impôts.

### IMPORTANT

Afin de nous permettre de vous envoyer dans les temps votre attestation fiscale, merci de bien vouloir remplir les renseignements de l'annexe 2 (fiche d'inscription) et les transmettre à : [aina.infos@gmail.com](mailto:aina.infos@gmail.com)



*PARRAINER...  
LE PLUS BEAU  
DES CADEAUX*

## Votre engagement

**Un parrainage s'élève à minimum 25 euros par mois. Lorsque vous devenez parrain d'un enfant de notre orphelinat, vous vous engagez à régler le parrainage de manière régulière et constante.**

Quand on choisit de parrainer un enfant en particulier, il ne s'agit pas seulement d'envoyer de l'argent mais aussi de créer un lien avec un enfant qui a déjà vécu des moments difficiles.

## COMMENT COMMUNIQUER ENTRE-NOUS ?

Chez Aïna, Enfance & Avenir, nous privilégions le dialogue avec les marraines et les parrains. Vous avez la possibilité d'envoyer votre courrier par mail à l'adresse suivante : [aina.parrainage@gmail.com](mailto:aina.parrainage@gmail.com), la cellule parrainage transmettra très rapidement le courrier à l'enfant concerné.

Si vous ne disposez pas de l'outil internet, l'adresse postale du siège reste bien sûr opérationnelle, et le courrier sera transmis mais dans un délai un peu plus long.

Tous les courriers sont lus et tous les colis sont ouverts et vérifiés avant envoi à l'enfant.

Vous pouvez contacter la cellule parrainage par téléphone au 06 24 48 70 30 / 06 93 20 41 38 ou par mail toujours à la même adresse :

[aina.parrainage@gmail.com](mailto:aina.parrainage@gmail.com)

Nicole, coordinatrice de la cellule parrainage se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

## QUE POUVEZ-VOUS OFFRIR A VOTRE FILLEUL ?

Beaucoup de parrains nous demandent ce qu'ils peuvent offrir à leur filleul(e). En choisissant de parrainer un enfant, vous lui faites déjà le plus beau et le plus important des cadeaux. Nous privilégions deux moments pour l'envoi des cadeaux : Noël et l'anniversaire de l'enfant.

*Vous n'êtes pas sans savoir que Madagascar est un pays en voie de développement avec un niveau de vie très inférieur à celui des pays occidentaux. L'idée consiste à ne pas habituer les enfants à recevoir des présents qu'ils seront dans l'incapacité de s'offrir une fois adulte et ainsi, créer des besoins « superflus ».*

Les évènements récents liés à la crise sanitaire nous incitent à vous demander d'éviter de nous envoyer des colis. La gestion de la réception à La Réunion et surtout l'acheminement vers Madagascar est trop compliquée.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le cadeau dématérialisé.

### LE CADEAU DÉMATÉRIALISÉ

L'idée est d'envoyer suffisamment tôt la somme de votre choix pour que nous puissions acheter sur place avec l'enfant un cadeau. Notre règle est la suivante de 1 à 20 euros, la somme sera utilisée pour des achats «plaisir». Si votre don dépasse 20 euros, nous utiliserons le surplus pour des achats plus utiles ( baskets, veste, pyjama, etc).

Le meilleur moyen est d'utiliser notre RIB et de bien préciser dans le libellé l'objet du virement ainsi que le prénom de l'enfant concerné.

Nous savons que certains auraient préféré choisir aux-mêmes le cadeau mais un cadeau qui n'arrive pas dans les temps est encore plus frustrant.

Cet envoi est considéré comme un don également et figurera aussi dans votre attestation fiscale annuelle.

**BIEN  
CHOISIR  
SON CADEAU**



# Comment régler vos parrainages ?

## Deux solutions sont privilégiées :

- Le **paiement par chèque** mensuel, trimestriel, ou à l'année, à vous de choisir.  
*Dominique Mathieu, responsable de l'antenne Aïna Limousin, Nouvelle Aquitaine (06 87 09 73 21) réceptionnera vos chèques depuis la métropole à l'adresse suivante Aïna, Enfance & Avenir - 22 rue du Dr Vételay - 87300 Bellac*  
OU  
*Pour notre famille réunionnaise, les chèques peuvent être envoyés au siège social : Aïna, Enfance Avenir - 100 rue Victor Le Vigoureux - 97410 Saint Pierre*
- Le **virement automatique** plus pratique pour vous et pour nous car il évite les petits oublis. C'est à vous de le mettre en place. Pensez à bien libeller votre virement : exemple « parrainage Jocelyn ».

En général, il est possible de le faire très facilement en ligne. Sinon, il vous suffit de vous rapprocher de votre banque pour connaître ses modalités propres.

Voici les coordonnées bancaires vous permettant de procéder au virement automatique :

### NOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

ASSOCIATION AINA ENFANCE ET AVENIR | BFCOI – AGENCE DU BARACHOIS

**IBAN** : FR76 1871 9000 5200 0005 6090 036 | **BIC** : BFCORERXXX

Banque : 18719 | Guichet : 00052 | Compte : 00000560900 | Clé : 36



**INVESTIR  
POUR LEUR  
AVENIR**



**LEUR CRÉER  
UN CAPITAL**

## VOS QUESTIONS

### POUVEZ-VOUS ENVOYER DE L'ARGENT ?

L'envoi d'argent direct à un enfant n'est pas autorisé.

Cependant, suite au souhait de certains parrains, il est possible d'envoyer de l'argent, **en plus du parrainage à destination d'un 'livret A» destiné à l'enfant.**

### QU'EST-CE QU'EST LE LIVRET A ?

- Le livret A ne se substitue pas au parrainage
- Il n'est absolument pas obligatoire
- Il est géré par l'association
- Il permet de constituer une épargne individuelle pour l'enfant. Celle-ci sera utilisée pour l'aider à s'installer dans sa vie d'adulte (achat de mobiliers, permis de conduire, premiers loyers payés, etc.).

Le livret A est géré par notre trésorière qui tient une comptabilité stricte. Vous pouvez vous rapprocher de la cellule parrainage si vous êtes intéressés.

Dans la mesure où cet argent sera donné à l'enfant à sa majorité pour 'aider à s'installer, il n'est pas déductible fiscalement.

L'envoi d'argent à l'enfant ne se substitue pas à la cotisation mensuelle du parrainage.

### VOUS VOULEZ RENCONTRER VOTRE FILLEUL ?

**Quand cela sera à nouveau possible, si vous partez à Madagascar, vous pouvez lui rendre visite. Ce sera pour vous l'occasion de découvrir les projets en cours et les réalisations de notre association.**

Il est cependant recommandé de nous contacter un mois avant votre venue. Cela nous permettra d'informer l'équipe éducative du Centre afin qu'elle prenne toutes les dispositions nécessaires à votre accueil et puisse organiser la rencontre avec votre filleul(e) dans les meilleures conditions.

Vous pouvez aussi « déléguer » un parent ou un ami à votre place. Il sera également le bienvenu mais vous devez de la même manière nous avertir un mois à l'avance.

Pour des raisons de sécurité, il ne nous sera pas permis de vous confier votre filleul. Cependant vous pourrez passer autant de temps que vous le souhaitez avec lui au Centre.

## INTERROMPRE VOTRE PARRAINAGE : QUELLE SOLUTION ?

**Des circonstances particulières peuvent vous contraindre à interrompre votre parrainage.**

Bien plus qu'un soutien financier, c'est un lien qui va s'interrompre. Il est très important que vous nous avertissiez au plus vite en toute simplicité par mail ou par courrier.

Nos équipes trouveront une solution pour l'enfant et une explication lui sera donnée pour qu'il garde une belle image de son parrain et ne se sente pas une nouvelle fois abandonné.

Seule la régularité des paiements sera gage d'un parrainage de qualité. Après une interruption des paiements de votre part de plus de trois mois, nous considèrerons que vous n'êtes plus parrain. Si vous désirez reprendre un parrainage interrompu, l'équipe parrainage restera à votre écoute pour en discuter.

*L'association Aïna, Enfance & Avenir  
vous remercie de tout cœur d'avoir entrepris  
cette démarche essentielle*

L'association Aïna, Enfance & Avenir vous remercie de tout cœur d'avoir entrepris cette démarche essentielle : celle d'aider un enfant démuné à se construire un avenir meilleur.

Solidairement,

Toute l'équipe d'Aïna, Enfance & Avenir



**MERCI  
POUR VOTRE  
PARRAINAGE**

# Annexe 1 | Fiche d'inscription

à retourner impérativement à la cellule parrainage : [aina.parrainage@gmail.com](mailto:aina.parrainage@gmail.com)

**L'ASSOCIATION S'ENGAGE À NE JAMAIS COMMUNIQUER VOS DONNÉES**



Nom du payeur (Important pour l'attestation fiscale)

Adresse email

.....

.....

Prénom du payeur

Adresse postale

.....

.....

Nom du parrain ou de la marraine (si différent du payeur)

Adresse postale suite

.....

.....

Prénom de l'enfant

Code postal

.....

.....

Mode de paiement

Ville

.....

.....

Fréquence de paiement (cocher la case)

Pays

Mensuelle     Trimestrielle     Annuelle

.....

Date du début de parrainage

.....

Téléphone

.....

*Solidairement,  
Nicole, Victorien et Diosoa*  
Membres de la cellule parrainage



*et avec le soutien permanent  
du Conseil d'administration*



100 rue Victor Le Vigoureux 97410 St Pierre



06 24 48 70 30 ou 0693 20 41 38



aina.parrainage@gmail.com



ainaenfance.org